



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 28 Octobre 2025**

Délibération n° 2025-097

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	20
Pouvoirs :	4
Votants :	24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, RICHEUX Sébastien, Adjointes,
LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LERAY Olivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

BOULLET Benoit donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GUILLEMOT Bernard donne pouvoir à DOLU Cécile, DANET Sylvie donne pouvoir RIBOULET Marie-Andrée, TISSIER Daniel donne pouvoir à RICHEUX Sébastien

Absents non représentés

LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Yvan – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025 – Admissions en non-valeur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la demande d'admission de créances en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant qu'au sein des créances irrécouvrables, qui correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public,

Considérant que les admissions en non-valeur correspondent aux créances ne pouvant être recouvrées en raison de la situation du débiteur (insolvabilité...) qui induit un échec des tentatives de recouvrement. Sur demande du comptable public, l'Assemblée délibérante se prononce sur l'admission en non-valeur de la créance ; l'action en recouvrement demeure cependant possible, dès lors qu'il apparaît que le redevable revient à « meilleur fortune » ;

Considérant que le montant des créances admises en non-valeur proposé en 2025 par le comptable public pour le budget principal s'élève à 3 109 € 62 et concerne 31 pièces des exercices 2016 à 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **ADMET**, selon le détail annexé, en non-valeur, les créances irrécouvrables pour le montant suivant :

Budget	Compte	Montant
Principal	6541 – Créances admises en non-valeur	3 109 € 62

EXERCICE	PIÈCE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2016	R-64-59-1	ESNAULT Fabien	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	117,00
2017	R-70-53-1	DIOUF Aissatou	RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	26,56
2017	T-2311	LAFFAY DELPHINE Ne	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	27,04
2017	T-354-1	LAFFAY DELPHINE Ne	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	47,50
2018	T-296-1	LAFFAY DELPHINE Nc	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	13,68
2018	T-9-1	LAFFAY DELPHINE Ne	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	19,92
2018	T-160-1	LAFFAY DELPHINE Ne	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	20,52
2018	T-108-1	LAFFAY DELPHINE Ne	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	20,52
2018	T-464-1	LAFFAY DELPHINE Ne	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	23,94
2018	T-354-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	87-Crèche garderie	6541	37,82
2018	T-220-1	LE MASSON Stephanie	PV carence	87-Crèche garderie	6541	66,44
2018	R-84-92-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	68,40
2018	R-83-92-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	71,82
2018	R-88-92-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	78,66
2018	R-90-91-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	82,08
2018	R-82-90-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	23,33
2018	R-81-89-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	18,16
2018	R-89-91-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	106,02
2018	R-87-90-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	106,02
2018	T-555-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	87-Crèche garderie	6541	66,45
2018	R-85-95-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	133,38
2018	T-519-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	87-Crèche garderie	6541	201,83
2019	T-	HOUSSIN DIDIER Didier	Décédé et demande	94-Autres produits de	6541	1 272,00
2019	R-95-93-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	45,37
2019	R-92-91-1	LE MASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	55,84
2019	R-94-93-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	59,33
2019	R-91-90-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	101,21
2019	R-93-93-1	LEMASSON Stephanie	PV carence	83-Cantine enfants	6541	108,19
2020	T-11-1	DOS SANTOS Samuel	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	38,39
2022	R-123-30-1	CHAPIN Agathe	RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	22,20
2023	T-121-1	MIROSLAVA Vitaliy	RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	30,00
		TOTAL DE LA LISTE				3109,62

Danièle VINCENT
Maire



Yvan LETOURNEAU
Secrétaire de séance